

Séance
extraor-
dinaire du
17 février
2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME
(17^e) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MIL QUATORZE (2014) À COMPTER
DE 20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Stéphane Dupont, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Claude Bélanger, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, de même que Marc Després de la Télévision de La Mitis.

14.02.82

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame la mairesse, Danielle Doyer, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur général et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent d'un commun accord à l'avis de convocation selon l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes afin d'ajouter le point suivant en Affaires nouvelles :

- « *Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au programme Véloce II pour le prolongement de la piste cyclable.* »

Les membres du conseil confirment leur approbation à ces ajouts en apposant leur signature au présent procès-verbal.

Mme. Danielle Doyer, mairesse

Monsieur Stéphane Dupont, conseiller du district 1,

Monsieur Normand Gagnon, conseiller du district 2,

Monsieur Georges Jalbert, conseiller du district 3,

Monsieur Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,

Monsieur Claude Bélanger, conseiller du district 5,

Monsieur Denis Dubé, conseiller du district 6.

14.02.83

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Madame la Mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Autorisation de participation à un Sommet sur le milieu municipal.
4. Adoption de la politique de communication de la Ville de Mont-Joli.
5. Adoption de la politique des dons de la Ville de Mont-Joli.
6. Remerciements à la municipalité de Ste-Flavie.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7. Adjudication d'un mandat à monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre.
8. Adjudication d'un mandat à la firme LVM pour la préparation d'une attestation d'un expert.
9. Nomination au comité-conseil de la Ville de Mont-Joli.
10. Adjudication d'un mandat à monsieur Nelson Banville, arpenteur-géomètre.

FINANCES

11. Renouvellement d'adhésion à l'Ordre des CPA (comptables professionnels agréés) du Québec pour monsieur Steve Corneau, CPA, directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli.
12. Autorisation de versement de dons.
13. Autorisation de paiement des quotes-parts à la MRC de La Mitis pour la somme totale de 1 192 958.03 \$.

LOISIRS

14. Autorisation d'engagement financier relatif à la programmation de la semaine de relâche.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Autorisation de formation à des membres du service de sécurité incendie.

TRAVAUX PUBLICS

16. Autorisation de paiement – fermeture de dossier 2012 et réception définitive 2013 à la firme Roche ltée, groupe-conseil, dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.
17. Autorisation de paiement à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts – honoraires d'arpenteur-géomètre.
18. Autorisation d'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts pour renouvellement d'inventaire.

URBANISME

19. Autorisation de location d'un terrain à Environnement Canada pour l'installation d'une station météorologique.
20. Demande à Transport Canada et à la Régie de l'aéroport régional de Mont-Joli de modifier les règlements sur le zonage aérien affectant la ville de Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

21. Autorisation d'un dépôt d'une demande de subvention au programme Véloce II pour le prolongement de la piste cyclable.
22. Période de questions.
23. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

14.02.84

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UN SOMMET SUR LE MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil municipal prendront part, le 21 mars 2014, à un sommet sur le milieu municipal organisé par l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la pertinence pour les membres du conseil de prendre part à ce colloque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser les personnes suivantes à participer au sommet sur le milieu municipal le 21 mars prochain à Québec au coût de 125 \$ par personne. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacements et de restauration.

Danielle Doyer
Claude Bélanger

Normand Gagnon
Jean-Pierre Labonté

Georges Jalbert

14.02.85

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION À LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent doter la Ville d'une politique de communication qui assure la diffusion de l'information aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a pour but de définir une philosophie de communication dans le respect des valeurs de loyauté, concertation et inclusion

CONSIDÉRANT QUE cette politique définit les responsabilités des ressources concernées de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de préciser les activités et les programmes en lien avec les communications;

CONSIDÉRANT QUE le service des communications a préparé une politique de communication qui détermine les balises afin de bien répondre aux publics internes et externes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de communication de la Ville de Mont-Joli préparée par le service des communications.

14.02.86

ADOPTION DE LA POLITIQUE DES DONS DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli se soucie du bien-être des citoyens de sa communauté et par cette politique cherche à établir des balises concernant les demandes de soutien financier, technique ou de biens et services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire favoriser une meilleure évaluation des demandes qui sont adressées au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli veut assurer le traitement juste des demandes et la répartition équitable des ressources municipales, et ce, en respect de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli veut favoriser un partenariat qui contribue à l'avancement de la collectivité et permettre aux organismes de réaliser leurs projets;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'adopter la politique des dons de la Ville de Mont-Joli.

14.02.87

REMERCIEMENTS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a été choisie par la municipalité de Sainte-Flavie pour le coup de Chapeau, prix créé par la MRC de La Mitis afin de mettre en valeur l'identité mitissienne;

CONSIDÉRANT QUE ce prix est attribué à une municipalité à tous les mois pour les projets réalisés par la municipalité et ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire remercier la municipalité de Sainte-Flavie pour cet honneur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité de remercier la Municipalité de Sainte-Flavie et par la même résolution, la Ville de Mont-Joli attribue le coup de Chapeau du mois de février à la municipalité de Les Hauteurs pour ses nombreuses réalisations qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14.02.88 ADJUDICATION D'UN MANDAT À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adjuger un mandat à monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre, au montant de 2450 \$ plus les taxes afin de procéder à la subdivision du lot 4 746 164 situé dans le parc industriel aéroportuaire Pierre-de-Bané, et ce, selon l'approbation du plan de réhabilitation par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune tel que prescrit par l'article 120 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'article 31.68 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

14.02.89 ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME LVM POUR LA PRÉPARATION D'UNE ATTESTATION D' UN EXPERT

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adjuger un mandat à la firme LVM, au montant de 2 500 \$ plus les taxes, pour la préparation d'une attestation d'un expert concernant les lots 5 476 273, 5 476 275, 5 476 276, 5 476 277, 5 476 278, 5 476 279, 5 476 280 et 5 476 281 situés dans le parc industriel aéroportuaire Pierre-de-Bané pour lequel un plan de réhabilitation a été approuvé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune tel que prescrit par l'article 31.65 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

14.02.90 NOMINATION AU COMITÉ-CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la nomination de madame Danielle Doyer, mairesse, messieurs Claude Morissette, de la firme comptable Mallette à se joindre au comité-conseil de la Ville de Mont-Joli ainsi que monsieur Jean Bélanger, représentant l'entreprise Impression Nouvelle Image.

14.02.91 ADJUDICATION D'UN MANDAT À MONSIEUR NELSON BANVILLE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'adjuger un contrat à monsieur Nelson Banville, arpenteur-géomètre afin de procéder au lotissement du lot numéro 4 071 961 du cadastre du Québec situé près du carrefour giratoire, et ce, au montant de 1820 \$ plus les taxes.

FINANCES

14.02.92 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ORDRE DES CPA (COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS) DU QUÉBEC POUR MONSIEUR STEVE CORNEAU, CPA, DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 1015.18 \$, taxes incluses, à titre de cotisation 2014 à l'Ordre des CPA du Québec, et ce, conformément à l'article 9.05 de la Politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli. Le conseil autorise également le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle au montant de 54,50 \$, taxes incluses.

14.02.93 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
Centre de formation des adultes	Location d'une télé pour formation dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire	150 \$ + taxes

14.02.94 AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DE LA MITIS POUR LA SOMME TOTALE DE 1 192 958.03 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 1 192 958.03 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements soit :

À la réception de la contrepartie	67 636,00 \$
Le 15 mars 2014	418 688.46 \$
Le 15 juin 2014	367 997.54 \$
Le 15 septembre 2014	<u>338 636.03 \$</u>
	<u>1 192 958.03 \$</u>

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser les paiements des quotes-parts ci-haut mentionnées de l'année 2014 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis selon l'échéancier. Cette contribution financière est consentie en retour des services suivants dispensés par la MRC :

- Administration et service de l'aménagement
- Cour municipale
- Centre de tri et de récupération de la Matapédia-Mitis
- Développement économique
- Transport collectif et adapté
- Enfouissement des matières résiduelles
- Sécurité civile
- Incendie
- Inforoute
- Éco-Centre
- Génie municipal

LOISIRS

14.02.95 AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER RELATIF À LA PROGRAMMATION DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à consacrer une somme d'environ 4 000 \$ pour

la présentation d'activités diverses dans le cadre de la semaine de relâche du 1er au 9 mars 2014. Le montant inclut une partie de sucre, Doobie l'illustrateur, le Club des débrouillards, la sonorisation ainsi que la location d'un chapiteau et de structures pour les enfants.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.02.96 AUTORISATION DE FORMATION À DES MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser les formations suivantes à des membres du service de sécurité incendie :

- Messieurs Alexandre Fortin et Olivier Harton, « Gestion du personnel dans un service incendie », à Québec le vendredi 28 février, et les jeudis et vendredis 6, 7, 13, 14, 20 et 21 mars au coût de 688 \$ plus les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement du service.

TRAVAUX PUBLICS

14.02.97 AUTORISATION DE PAIEMENT – FERMETURE DE DOSSIER 2012 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE 2013 À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a présenté la facture 187 973 au montant de 967.68 \$\$, plus les taxes, dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage, ladite facture couvrant la période se terminant le 27 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil d'un montant total de 967.68 \$ plus les taxes.

14.02.98 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – HONORAIRES D'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Joseph-de-Lepage a présenté une demande de remboursement des frais d'arpentage au montant de 670.39 \$, plus les taxes, dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage, représentant 14 % de frais attribuables à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Roche Groupe-conseil et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'un montant total de 670.39 \$ plus les taxes.

14.02.99

AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS POUR RENOUELEMENT D'INVENTAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts afin de maintenir l'inventaire à un niveau permettant la réalisation des travaux en cours;

CONSIDÉRANT le nombre de projets à l'horaire pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT l'analyse des quatre (4) soumissions reçues par ledit service;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation d'achat de matériel d'aqueduc auprès de l'entreprise M.R. Boucher pour un montant de 10 118.84 \$ et l'entreprise Huot pour un montant de 6 873.81 \$ incluant les taxes pour le matériel d'égouts. Cette dépense est prévue au budget du service des travaux publics.

URBANISME

14.02.100

AUTORISATION DE LOCATION D'UN TERRAIN À ENVIRONNEMENT CANADA POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION MÉTÉOROLOGIQUE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la location d'un terrain d'une superficie de 30 mètres x 30 mètres situé dans le parc industriel aéroportuaire Pierre-de-Bané à Environnement Canada pour l'installation d'une station météo. Le prix de location est fixé à 750 \$/an et ce prix sera indexé selon l'I.P.C annuellement pour une période de 20 ans.

14.02.101

DEMANDE À TRANSPORT CANADA ET À LA RÉGIE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS SUR LE ZONAGE AÉRIEN AFFECTANT LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est régie par des règlements sur le zonage aérien;

CONSIDÉRANT QU'il y a deux règlements qui touchent le territoire de Mont-Joli soit un spécifiquement pour les terrains de l'aéroport et l'autre pour l'ensemble du territoire mont-jolien;

CONSIDÉRANT QUE le règlement affectant les terrains de l'aéroport prévoit une surface de transition avec un rapport d'inclinaison de 1 :7, et ce, à 150 pieds du centre de la piste 16-34;

CONSIDÉRANT QUE le règlement affectant les terrains de la Ville prévoit une surface de transition avec un rapport d'inclinaison de 1 :7, et ce, à 500 pieds du centre de la piste 16-34;

CONSIDÉRANT QUE Transport Canada avait mentionné à la Ville en 2007 qu'un processus de modification de règlements afin d'uniformiser les deux règlements était en cours afin d'établir un rapport d'inclinaison à 1 :7 à 150 pieds du centre de la piste, à l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE seuls deux aéroports au Québec sont affectés par un rapport d'inclinaison à 1 :7 à 500 pieds du centre de la piste soient Mont-Joli et Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE la modification des règlements permettrait à la Ville de vendre des terrains à vocation commerciale et industrielle qu'elle a acquis de la Régie de l'aéroport, et ce, dans la zone qui est affectée par le règlement de

zonage aérien dont la référence est à 500 pieds du centre de la piste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité de demander à Transport Canada de modifier les règlements afin d'uniformiser les deux règlements pour appliquer la norme du 150 pieds du centre de la piste, permettant ainsi le développement de l'ensemble des terrains diminuant de façon significative les contraintes dues aux règlements de zonage aérien.

AFFAIRES NOUVELLES

Madame la mairesse, Danielle Doyer, présente le rapport du « Lac à l'Épaule » tenu le lundi 10 février 2014.

14.02.102 AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME VÉLOCE II POUR LE PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire prolonger son réseau de piste cyclable pour améliorer l'accès aux écoles, aux parcs et infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT QUE le programme Véloce II géré par le Ministère des Transport du Québec offre la possibilité de déposer une demande de subvention à un programme destiné aux infrastructures cyclables et piétonnières d'ici le 1^{er} mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond également à un besoin exprimé par Québec en forme et la démarche « à pied, à vélo, Ville active » dont l'objectif est de favoriser l'adoption d'un mode de vie physiquement actif;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Léo Caron à déposer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Véloce II.

14.02.103 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Roger Boudreau pose une question relativement au terrain loué à Environnement Canada.

Madame Danielle Doyer explique que ce terrain est pour une station météorologique et que cette location ne nuit pas à la vente de terrains dans le secteur.

14.02.104 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 55 , il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Joël Harrisson
Greffier